Examens professionnels AAP 2023, le SUPAP-FSU obtient le report des inscriptions jusqu'à mercredi : inscrivez-vous !!!

Suite à notre intervention de vendredi, voir <u>ICI</u>, la DRH a accepté notre demande de report. Vous pouvez vous inscrire jusqu'à mercredi 19 avril inclus.

Comme nous l'écrivions il y a quelques semaines, cela en vaut la peine :

Ces examens professionnels permettent une évolution de carrière significative, à la fois via le traitement budgétaire avec un déroulement de carrière plus favorable mais également par l'augmentation de l'IFSE de 400 euros annuels pour le P2 et 600 euros annuels pour le P1.

Nous vous conseillons de regarder votre fiche de paie d'aout 2022 pour voir si vous pouvez vous inscrire (avant le reclassement dans les nouvelles grilles).

Pour le **P2**, si vous étiez en classe normale au 4^e échelon, vous remplissez les conditions pour vous inscrire. **Si vous étiez au 3^e échelon à ce moment, tout dépend de votre ancienneté dans l'échelon**. N'hésitez pas à interroger le bureau des carrières spécialisées : <u>DRH-BCS-animation@paris.fr</u>.

Pour le **P1**, si vous étiez P2 au 5^e échelon, vous remplissez les conditions pour vous inscrire. **Si vous étiez au 4**^e **échelon à ce moment, tout dépend de votre ancienneté dans l'échelon**. N'hésitez pas à interroger le bureau des carrières spécialisées : **DRH-BCS-animation@paris.fr**.

Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !

Paris, le 17 avril 2023

SUPAP-FSU DASCO: 06 46 36 93 97 ou supapfsudasco@gmail.com







Guide DASCO 2022-2025



Base de données DASCO



Articles SUPAP-FSU DASCO



Facebook SUPAP-FSU Animation



Twitter SUPAP-FSU Animation



Instagram SUPAP-FSU Animation